

*M. ducs*

**DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE)**

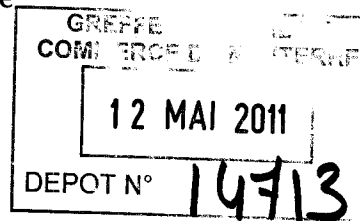
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville

92200 Neuilly sur Seine

423 250 257 RCS NANTERRE



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE  
EXTRAORDINAIREMENT LE 27 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze,  
Le vingt-sept janvier  
A 10 heures 30.

Les actionnaires de la société DTZ ASSET MANAGEMENT (FRANCE), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 100.000 euros, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chacun des actionnaires et des mandataires d'actionnaires représentés.

Monsieur Gérard Margiocchi préside la séance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Keith Stockdale, actionnaire présent et acceptant, remplit les fonctions de scrutateur unique.

Monsieur Xavier Barreyat est désigné comme secrétaire du bureau.

La Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale réunit la totalité des actionnaires.

*JH / M*

Le Président donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation :

- *Démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau membre en remplacement,*
- *Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, en adjonction,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter les documents suivants sur le bureau de l'Assemblée Générale :

- *un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes,*
- *la feuille de présence à l'Assemblée Générale, les pouvoirs des actionnaires représentés,*
- *la liste des actionnaires,*
- *le texte des résolutions proposées,*
- *et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires tel que défini par les articles L. 225-115, L. 225-116, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.*

Le Président indique ensuite que la présente assemblée générale a été convoquée dans des délais très courts en accord avec l'ensemble des actionnaires. Il précise que l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté et que dans ces conditions, nonobstant le délai de convocation, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des actionnaires, prend acte de la démission de Monsieur Gérard Margiocchi de ses fonctions de Président et de membre du Conseil de Surveillance et décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Pascal Derrey, né le 17 janvier 1951 à Paris (17<sup>ème</sup>),  
domicilié c/o Saint Georges 46/48 rue Lauriston – 75116 Paris  
de nationalité française

pour une durée de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Monsieur Pascal Derrey, préalablement pressenti, a d'ores et déjà fait savoir qu'il pouvait accepter les fonctions de membre du Conseil de Surveillance si elles venaient à lui être confiées. Il déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou de lui interdire l'exercice de son mandat et remplir l'ensemble des conditions légales pour l'exercer.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer, en adjonction, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Menno Maas, né le 29 mars 1956 à Vlissingen (Pays-Bas),  
domicilié Nieuwe Gracht 208, 2011 NM Haarlem, Pays-Bas  
de nationalité néerlandaise

pour une durée de six ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2016.

Monsieur Menno Maas, préalablement pressenti, a d'ores et déjà fait savoir qu'il pouvait accepter les fonctions de membre du Conseil de Surveillance si elles venaient à lui être confiées. Il déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination ou de lui interdire l'exercice de son mandat et remplir l'ensemble des conditions légales pour l'exercer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

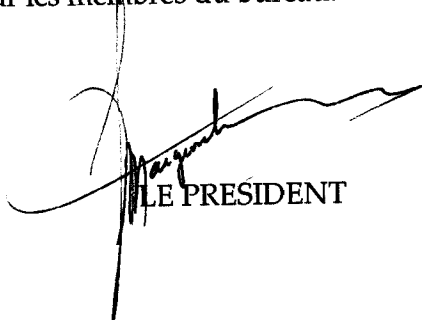
## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

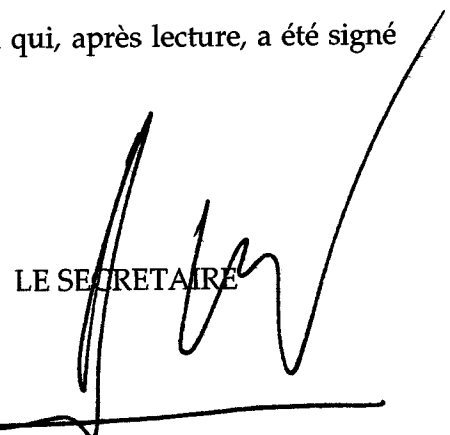
CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

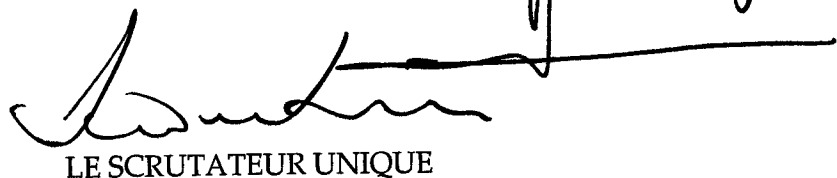
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



LE SCRUTATEUR UNIQUE